



8 MARS 2026

# À QUAND UN SOUTIEN CONCRET POUR L'ÉQUILIBRE DES FEMMES CHIRURGIENS-DENTISTES ?

***Le 8 mars est une date symbolique, mais pour le SFCD, l'engagement est permanent. Défendre les droits des femmes, c'est défendre l'avenir de toute la profession.***

Depuis 1935, nous défendons et accompagnons les femmes dans la profession, alors très minoritaires, sur des sujets essentiels comme la maternité, la protection sociale ou l'égalité dans les instances professionnelles.

À l'occasion du 8 mars, Journée internationale des droits des femmes, il est essentiel de rappeler qu'au-delà des engagements affichés, ***les femmes ont encore et toujours besoin de mesures de soutien concrètes leur permettant de concilier pleinement vie professionnelle et vie personnelle.***

Le SFCD appelle à la mise en place d'un véritable accompagnement des femmes professionnelles, notamment des femmes indépendantes et des professionnelles libérales, afin de soutenir cet équilibre.

Beaucoup d'entre elles assument simultanément plusieurs rôles : ***mères, aidantes, piliers du foyer, tout en menant leur activité et en portant seules les responsabilités de leur entreprise ou de leur cabinet.*** Reconnaître cette réalité et proposer un accompagnement adapté serait un levier essentiel pour leur permettre d'exercer pleinement leurs talents multifonctions sans s'oublier elles-mêmes.

Pour le SFCD, garantir l'accès aux soins pour la population, dans un contexte de féminisation avérée de notre profession, passe par un ***soutien réel et concret aux femmes chirurgiens-dentistes.***

**"Le SFCD appelle à la mise en place d'un véritable accompagnement des femmes professionnelles, notamment des femmes indépendantes et des professionnelles libérales, afin de soutenir cet équilibre."**

Cela suppose notamment de :

- faciliter le [remplacement partiel](#) ;
- mieux accompagner la [maternité et la parentalité](#) ;
- permettre l'accès à des [modes de garde adaptés](#).

Car prendre en compte les parcours de vie des femmes, c'est aussi leur permettre de préserver leur santé, leur équilibre et leur bien-être.

**Ne l'oublions pas : la santé des femmes demeure encore aujourd'hui un sujet trop souvent relégué au second plan.**

Le 8 mars doit être l'occasion non seulement de sensibiliser, mais surtout d'agir concrètement pour un environnement professionnel plus attentif aux réalités et aux besoins de chaque femme. Les droits des femmes se défendent chaque jour... et pas uniquement le 8 mars !

**Sensibiliser, s'engager, respecter : être un.e allié.e, c'est d'abord s'informer mais aussi savoir écouter et reconnaître pleinement leur place.**

**Ce 8 mars, engagez-vous aux côtés du SFCD et contribuez à créer une profession plus juste et égalitaire.**